

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CONILHAC CORBIERES

L'an deux-mille vingt-trois, le seize janvier à dix-neuf heures et six minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge BRUNEL, Maire ;

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/01/2023

Présents (8) : Messieurs Serge BRUNEL, Jean-Luc CABILLE, Philippe MARTY, René GRAUBY, Julien SENDROUS ; Mesdames Marie GRAUBY-LAFFONT, Sandra BINARD, Martine PANOUILLE ;

Absents excusés (6) : Claude COURSET (procuration Julien SENDROUS), Isabelle REYNAUD, Charles-Henri GALMICHE (procuration Philippe MARTY), Judith FABRE (procuration Sandra BINARD), Jocelyne ARINO (procuration Serge BRUNEL), Stéphane DARZENS.

Secrétaire de séance : Madame Marie GRAUBY-LAFONT, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SEANCE N°1- DELIBERATION N°08-2023
ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
POUR LES BUDGETS M57 ET M49**

Dans l'attente du vote du budget 2021, les dépenses d'investissement ne peuvent être engagées que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent. Dans la réalité, il est souvent nécessaire d'engager des dépenses d'investissement nouvelles, dès le début de l'année.

Le Code Général des Collectivités (article L1612-1 CGCT) prévoit la possibilité d'un engagement anticipé avec l'approbation de l'Assemblée délibérante et dans la limite d'1/4 (25%) des crédits inscrits dans la section d'investissement du budget de l'année précédente ou des opérations programmées (or le chapitre 16 correspondant au remboursement du capital des emprunt et les restes à réaliser) :

Chapitre ou opération	Article	Libellé	Total du budget 2022
Chapitre 21	2111	Terrains nus	45 500.54
O0014 TRAVAUX DE VOIRIE	2152	Installation de voirie	14 820
O0024 EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE	204182	Bâtiments et installation	60 773.82
O0024	215341	Réseaux divers	40 500
O0027	21351	Travaux bâtiments	134 586.18
O0027	2188	Autres immobilisations corporelles	2 500
O0032	2184	Matériel de bureau et mobilier	250

00040	203	Frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion	10 000
00045	2158	Autres installation, matériel, outil. techniques	2 200
00049	2132	Bâtiments privés	18 700
00053	231	Immobilisations corporelles en cours	339 689
00046	202	Frais réalisation doc urbanisme	28 068
00055	2183	Equipement informatique	2 300
TOTAL M57- dépenses réelles d'investissement budgétisées (BP + DM)			699 887.54

Soit une capacité maximale à engager de nouveaux crédits à hauteur de 174 971.88 € (25% de 699 887.54€) pour le budget principal 2023 M57.

Chapitre opération	ou	Article	Libellé	Total budget 2022
00002		2051	Concessions et droits similaires	1 500
00002		215311	Réseaux d'adduction d'eau	8 000
00002		215321	Réseaux d'assainissement	8 000
000024		2188	Autres immobilisations corporelles	1 500
000027		215311	Réseaux d'adduction d'eau	66 994
000027		215321	Réseaux d'assainissement	66 993
TOTAL M49- dépenses réelles d'investissement budgétisées (BP+ DM)				152 987€

Soit une capacité maximale à engager de nouveaux crédits à hauteur de 38 246.75 € (25% de 152 987€) pour le budget principal 2023 M49.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des présents,

AUTORISER Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement dans les limites précitées et ce pour les budgets M57 et M49 pour l'exercice comptable 2023.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture
le 17 janvier 2023
A Conilhac-Corbières



Le Maire,

Serge BRUNEL

